

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ANITA CONTI
RÈGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE CANTINE

ARTICLE 1 – PUBLIC ACCUEILLI

Peuvent être inscrits à la cantine tous les enfants scolarisés à l'école publique Anita Conti (maternelle et élémentaire) et dont la fiche de renseignements a été complétée et adressée préalablement aux services municipaux.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'ACCUEIL

Le service de restauration scolaire se déroule dans les locaux de la cantine municipale et est assuré par le personnel communal.

L'enfant fréquentant la cantine est placé sous l'autorité du personnel municipal pendant l'intégralité du temps de pause méridienne et devra respecter les règles de vie collective faisant l'objet d'un « règlement des enfants ». Celui-ci est affiché à la cantine et lu occasionnellement aux élèves.

Le service est organisé en deux temps :

- 12h00-12h45 / service destiné aux maternelles, CP et CE1
- 12h45-13h20 / service destiné aux CM1, CM2, ULIS et CE2

Les familles qui inscrivent leur(s) enfant(s) sont tenues d'accepter les repas qui sont proposés sans aucun aménagement particulier à l'exception des Projets d'Accueil Individualisé pour les publics concernés.

En aucun cas, le personnel communal n'est autorisé à administrer un médicament à un enfant.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises **UNIQUEMENT** auprès du service cantine joignable au **02 98 61 91 38**

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 17h.



Pas d'inscription possible le mercredi, service cantine fermé

INSCRIPTIONS RÉGULIÈRES

Une fiche d'inscription est distribuée annuellement (disponible à la cantine). Celle-ci précise :

- L'identité de l'enfant, sa date de naissance et sa classe.
- La personne à prévenir en cas d'urgence.
- Les jours de fréquentation de la cantine par l'enfant.
- Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.
- les coordonnées de la personne à facturer pour le paiement de la cantine.

Les personnes responsables de l'enfant sont tenues d'avertir la cantine au 02 98 61 91 38 de tout changement par rapport aux éléments mentionnés sur les fiches de renseignements et d'inscription.

INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES OU NON PRÉVUES

- Elles pourront se faire par téléphone auprès du service cantine au plus tard à 10h la veille au **02 98 61 91 38** . **Le tarif occasionnel sera appliqué.**

ARTICLE 4 – DISPOSITION EN CAS D'ABSENCE

Sortie pédagogique

En cas de sortie pédagogique, la direction de l'école en avertira le service de restauration scolaire au moins 10 jours avant la date de l'évènement en précisant les noms des élèves concernés.

Maladie ou absence de l'enfant

En cas d'absence inopinée de l'enfant pour maladie, les parents doivent prévenir le service cantine au 02 98 61 91 38 de la durée de l'absence **au plus tôt** .

Dans tous les cas le prix du repas correspondant au **1^{er} jour d'absence sera facturé** car le repas commandé est payé par la commune.

Les repas suivants seront décomptés **dès le lendemain de l'appel** au service cantine.

ARTICLE 5 – TARIFS PARTICIPATION FINANCIÈRE

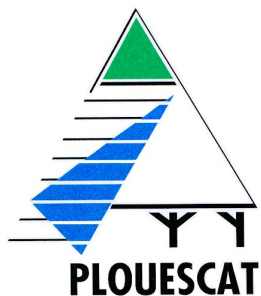
Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Les sommes dues sont facturées mensuellement par les services municipaux aux personnes désignées sur la fiche d'inscription.

Elles devront être acquittées auprès de la Trésorerie de Saint Pol de Léon en charge de leur recouvrement.

ARTICLE 6 – REMARQUES GÉNÉRALES

Des sanctions sont possibles: une exclusion définitive ou temporaire du service peut être décidée en cas de non respect réitéré du règlement.



Fiche d'inscription Cantine Anita Conti

Année scolaire 2018/2019

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Classe:

Jours ou l'enfant fréquente la cantine: Cochez les cases correspondantes

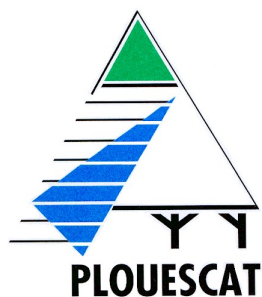
Personne à prévenir en cas d'urgence:..... tel:.....

Lundi	Mardi	jeudi	vendredi

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Personne à qui doit être adressée la facture cantine :

Adresse :tel :



Fiche d'inscription Cantine Anita Conti

Année scolaire 2018/2019

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Classe:

Jours ou l'enfant fréquente la cantine: Cochez les cases correspondantes

Lundi	Mardi	jeudi	vendredi

Personne à prévenir en cas d'urgence:..... tel:.....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Personne à qui doit être adressée la facture cantine :

Adresse :tel :